

## Agriculture | Grêle en Gironde : nouvel état des lieux



Après le nouvel épisode d'orages et de grêle qui a frappé les viticulteurs, agriculteurs et maraîchers de Gironde le dimanche 15 juillet dernier, la préfecture et la chambre d'Agriculture ont débuté ce mercredi les visites de terrain pour tenter de constater de manière plus précise l'étendue des dégâts. Les responsables locaux étaient cet après-midi dans une propriété viticole de Sauternes et chez un agriculteurs du Réolais, secteurs particulièrement impactés. L'occasion pour eux de faire un premier bilan (provisoire) de ce nouvel épisode d'intempéries et de rappeler les mesures concrètes à mettre en place.

### Visite de terrain

Les épisodes se suivent et se ressemblent un peu trop. Le 15 juillet dernier, pendant que l'Equipe de France était en train de disputer la finale de la Coupe du Monde contre la Croatie, un nouvel épisode d'orages et de grêle a frappé 2000 hectares de vignes dans le bordelais dont 1000 dans le secteur Langon-Sauternes ainsi que dans le sud Médoc, les Graves et les Côtes de Bourg. Les événements climatiques ont particulièrement touché un couloir compris entre Léogéats, Sauternes et Fargues, et les grêlons faisaient par endroits la taille d'oeufs de pigeon. Ce mercredi 18 juillet, le sous-préfet d'Arcachon, François Beyries, s'est rendu dans le Langonnais (au sein du Château Guiraud, l'une des propriétés les plus durement touchées par ce nouvel épisode de grêle) et le Réolais (au sein d'une exploitation agricole en polyculture (tabac, maïs, haricots à Brannens), pour rencontrer les agriculteurs et faire un premier état des lieux, notamment en présence des services de la direction départementale des territoires et de la mer et de la chambre d'Agriculture.

Le responsable local a amené avec lui une carte (provisoire) des dégâts quantifiés : on sait ainsi que les propriétés viticoles et agricoles situées sur les communes de Fargues, Sauternes et Langon ont été touchées à plus de 80%, à plus de 50% pour Sigalens, Grignols, Saint-Pierre-de-Mons ou Coimères et entre 30 et 50% pour Roaillan et Mazères. Ces premières estimations sont vouées à être affinées via une mission d'enquête chargé d'analyser les zones où les dégâts ont été plus épars. Elle sera pilotée entre les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture et devrait avoir lieu dans le langonnais dès la fin de cette semaine et la semaine prochaine dans le Fronsadais et le Haut-Médoc. "Cela servira avant tout à examiner dans le détail les mesures à caractère économique et social à adopter en fonction des territoires concernés et si les constats sur le terrain le justifie", a ainsi souligné François Beyries.

En attendant que ce constat plus définitif soit fait (comme il avait été fait dans le Médoc en mai dernier et avait permis de comptabiliser plus de 7000 hectares de vignes touchées), la chambre d'Agriculture de la Gironde a mis en place un numéro vert **(0800 002 220)**. Notons qu'encore une fois, les vignes ne sont pas les seules concernées : la zone maraîchère des Jalles (Eysines, Blanquefort, Bruges, Le Taillan-Médoc, Le Haillan) a été aussi très durement touchée, de même que les grandes cultures en Sud Gironde et des prairies en Sud Médoc et Sud Gironde. Malheureusement, les canons anti-grêle du réseau Anelfa (dont le nombre avait été porté de 96 à 121 après les intempéries de mai dernier) n'ont pas pu s'activer car aucune alerte de Météo France n'a été délivrée, du fait de la soudaineté de l'épisode.

## Mesures habituelles

Au niveau des mesures concrètes pour accompagner les exploitants, on reste à un dispositif assez classique déployé lors de ce genre d'épisode climatique : allègements d'échéanciers et de cotisations sociales MSA, dégrèvement partiel de la taxe sur le foncier non-bâti, chômage partiel pour les salariés qui pourraient se retrouver en sous-activité (alors même qu'il "risque d'y avoir plus de travail cette année", confie Hervé Servat, directeur adjoint de la chambre d'Agriculture de Gironde). Par décret, la préfecture de Gironde va aussi permettre aux viticulteurs touchés d'acheter des vendanges en dehors de leur statut de négociant et de louer pour une courte durée des terres non-grêlées (mises à disposition par la SAFER). Il va falloir également négocier avec les services de l'Etat pour savoir dans quelles mesures les pertes de 2019 pourraient donner lieu à des compensations. En termes de fiscalité, si la perte agricole est évaluée à plus de 30% en 2019 (notamment l'impact sur le vignoble), le statut de calamité agricole pourra être déclenché. Du côté des assurances, "en Sauternes, elle est encore rentable, mais c'est juste", confie Xavier Planty, président de l'ODG Sauternes. Et même si beaucoup de viticulteurs girondins ont sauté le pas du multirisques (plus de 2000 assurés en Gironde selon la Chambre d'Agriculture), il reste encore quelques trous : à titre d'exemple, dans les Graves, sur une quinzaine de viticulteurs interrogés, trois n'avaient encore souscrit à aucune assurance.

Pour pouvoir s'assurer elle-même, il est à noter que l'interprofession a voté fin avril une hausse du Volume Complémentaire Individuel (ou VCI, une réserve constituée en cas d'aléas climatiques). Pour le Sauternais, cette réserve augmentera d'ici fin 2018 de trois hecto/hectares par an. Enfin, un groupe de travail est toujours en discussion au niveau national pour faire évoluer la fiscalité agricole. Les mesures, encore non annoncées, devrait être mises en débat au Parlement dans le courant de l'année 2019. En attendant, pour les professionnels du vin, il faudra redoubler d'attention selon Bernard Solans, de la chambre d'Agriculture de Gironde (et vice-président de Coop de France-Aquitaine) : "ils subissent une forte attaque de mildiou à une période très sensible...". Les dernières attaques plutôt fulgurantes de juin et juillet confirment d'ailleurs cet avis. Pour autant, l'interprofession reste optimiste. Lors de la dernière assemblée générale du CIVB, Allan Sichel a réaffirmé qu'au niveau de la globalité de la filière bordelaise cependant l'impact restera léger ; la récolte globale 2018 s'annonce belle, même si nous devons rester prudents face à la très forte pression des maladies favorisée par les conditions météorologiques printanières particulièrement humides".



Romain Bétéille

*Crédit Photo : RB*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 18/07/2018*

*[Url de cet article](#)*